

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à compter de 20 :45 heures, le mardi, 27 septembre 2011 par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin, pour agir aussi comme secrétaire aux présentes ainsi que monsieur l'inspecteur municipal, Marc Béland, en soutien et personne ressources aux dossiers des travaux publics, voirie et urbanisme.

* * * * *

• **Constat du quorum, renonciation à l'avis de convocation, ouverture de la séance**

Tous les Membres du Conseil forment quorum et tous, à tour de rôle, renoncent à l'avis de convocation pour tenir une séance extraordinaire, laquelle est ouverte à 20 :45 heures, par le Maire pour y traiter les sujets suivants :

1. **Adoption de l'ordre du jour**

RÉSOLUTION 2011-09-261

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit:

ORDRE DU JOUR

• **Renonciation à l'avis de convocation et ouverture de la séance extraordinaire**

1 **Adoption de l'ordre du jour**

2 **Avis de motion n^{os}**

2.1 2011-13 imposant un mode de tarification pour le Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour un feu découlant d'un acte criminel

2.2 2011-14 pour abroger le règlement n^o 2001-02 (*séance 4 juin 2001*) et amendement (*avis motion 7 mai 2001*) concernant l'établissement des règles de fonctionnement de la Maison de la culture

3 **Période de question (s)**

4 **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

2 **Avis de motion n^{os}**

2.1 **2011-13 imposant un mode de tarification pour le Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour un feu découlant d'un acte criminel**

AVIS DE MOTION 2011-13

Je, Yvon Plante, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avis à l'effet que lors d'une séance ultérieure, je présenterai pour adoption, le règlement n^o 2011-14 imposant un mode de tarification pour le Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour un feu découlant d'un acte criminel

Ce règlement a entre autres pour objet d'annuler et de remplacer tous règlements adoptés à ce même sujet par le Conseil municipal.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 27 septembre 2011.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2011

2.2 2011-14 pour abroger le règlement n° 2001-02 (séance 4 juin 2001) et amendement (avis motion 7 mai 2001) concernant l'établissement des règles de fonctionnement de la Maison de la culture

AVIS DE MOTION 2011-14

Je, Martine Lizotte, Conseillère, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avis à l'effet que lors d'une séance ultérieure, je présenterai pour adoption, le règlement n° 2011-14 pour abroger le règlement n° 2001-02 et amendement concernant l'établissement des règles de fonctionnement de la Maison de la culture.

Ce règlement a pour objet d'annuler à toutes fins que de droits le règlement n° 200-02 et amendement (s) et tous règlements ayant pu être adoptés par le Conseil municipal à ce même sujet.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 27 septembre 2011.

3 Période de question (s)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions. Aucune question.

* * * * *

4 Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 2011-09-262

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyée de monsieur Serge Archambault, la séance est levée à 20 :50 heures.

Adoptée à l'unanimité

**Martin Lévesque,
Maire**

**Élise Guertin, Directrice générale
et secrétaire-trésorière**